

Code de conduite du Marché de Noël du Musée canadien de l'histoire

Le Musée canadien de l'histoire est un musée national ouvert à tous et à toutes. Le partage respectueux des espaces et des ressources que nous offrons assure une expérience enrichissante pour l'ensemble des exposantes, des exposants et du public. Un comportement adéquat ainsi que le respect du décorum et du code de conduite établi sont exigés en tout temps. Nous veillons ainsi à ce que tout le monde soit traité respectueusement et puisse vivre une expérience enrichissante. Les faits et les gestes incompatibles avec les valeurs du Musée ne sont aucunement tolérés.

Cluses
1- L'exposante ou l'exposant s'engage à respecter le Code de conduite des visiteurs , comme décrit sur le site du Musée, et ce, en tout temps.
2- L'exposante ou l'exposant s'engage à <u>ne pas porter atteinte à la réputation du Musée</u> sur les réseaux sociaux et à respecter le Code de conduite pour les médias sociaux , comme décrit sur le site du Musée, et ce, en tout temps.
3- L'exposante ou l'exposant s'engage à respecter et à utiliser un langage professionnel et courtois envers tout le personnel du Musée, et ce, en tout temps.
4- L'exposante ou l'exposant s'engage à respecter l'emplacement qui lui a été assigné. Le Musée assignera les kiosques, à sa discrétion, selon les besoins en électricité et les catégories, tout en assurant la diversité des produits. <u>Aucune modification et aucun débordement du périmètre du kiosque ne seront permis</u> . Le Musée ne peut garantir un espace particulier à quiconque (p. ex. un coin, le bord d'une fenêtre, l'escalier, etc.).
5- L'exposante ou l'exposant s'engage à <u>respecter les heures d'ouverture et de fermeture du Marché de Noël</u> en assurant une présence à son kiosque, et ce, du début à la fin de chaque jour de l'événement.
6- L'exposante ou l'exposant s'engage à <u>respecter l'horaire assigné pour le montage et le démontage</u> , et ce, dans le respect des autres et d'une façon ordonnée.

L'exposante ou l'exposant doit lire chaque clause de ce code de conduite et signer à l'endroit prévu ci-dessous. Dans le cas du non-respect de ce code de conduite, le Musée se réserve le droit de mettre fin à la participation au Marché de Noël 2025, et ce, à tout moment et sans possibilité de remboursement. Le Musée se réserve également le droit de refuser la participation de l'exposante ou de l'exposant lors des années à venir.

Nom de la ou du signataire (en lettres
moulées)

Nom de l'entreprise

SIGNATURE

DATE